



REGLES LOCALES TEMPORAIRES « Old et New Course » du Golf de Brest- Iroise

Les compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf de Brest-Iroise se jouent selon les Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs complétées par les Règles Locales Spécifiques et des Règles Locales Temporaires suivantes.

BALLE PLACÉE (E-3)

Lorsqu'une balle est en jeu à la suite d'un coup ou d'un drop sur une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement en une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle et en la jouant de cette zone de dégagement:

- point de référence : l'emplacement de la balle d'origine
- dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence à **une longueur de club**
- restriction sur la zone dégagement : ne doit pas être plus près du trou que le point de référence et doit être dans la zone générale.

Cette disposition sera indiquée sur la carte de score.

Libellé : Vous pouvez placer la balle à une longueur de club sur le fairway

BUNKER REMPLI D'EAU TEMPORAIRE

Le bunker inondé sur (...insérer l'emplacement du bunker..) est un terrain en réparation dans la zone générale. Si la balle du joueur repose ou touche ce terrain en réparation ou si le terrain en réparation interfère avec le stance du joueur ou la zone du swing intentionnel, le joueur peut se dégager gratuitement selon la règle 16.1b.

Cette disposition sera indiquée sur la carte de score.

Libellé : Bunker de green ou de fairway du trou N°X, dégagement gratuit 1 longueur de club